



MESURES D'AMÉLIORATION RENTABLES, LA CLÉ DU SUCCÈS

LES MEILLEURES MESURES TIRÉES DE LA PRATIQUE

Chaque entreprise met en œuvre des mesures d'amélioration tirées de son propre catalogue. Pour élaborer ce catalogue, nous disposons d'un vaste répertoire de 300 mesures d'amélioration normées. Ces projets doivent être rentables : pour chaque kWh économisé et pour chaque tonne de CO₂ réduite, une durée d'amortissement est systématiquement calculée. Dans le canton de Neuchâtel, les mesures qui améliorent à ce jour le plus fortement la performance énergétique et la protection climatique de l'économie sont les mesures prises dans les domaines de la récupération de chaleur de processus industriels, dans les domaines des produits et des processus et dans le domaine du froid utilisé dans les processus.

RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DE PROCESSUS INDUSTRIELS

Exemples de mesures d'amélioration dans le domaine de la chaleur industrielle : récupération de la chaleur, utilisation des rejets thermiques ; abandon des installations à vapeur ou à eau chaude ; abaissements supplémentaires des températures ; dimensionnements corrects des producteurs ; préchauffage de l'air de combustion ou régulation en fonction des besoins. L'analyse du pincement, qui bénéficie de l'appui de l'OFEN, est aussi utile dans ce domaine.

106 100 MWh/a 21 900 tCO₂/a 10 607 300 CHF/a

PRODUITS ET PROCESSUS

Ces mesures d'amélioration reposent sur une analyse critique des contraintes des processus, sur des optimisations des procédés et des produits et sur des changements dans les procédés. Les analyses du pincement constituent un instrument très précieux dans cette démarche et sont des gages de sécurité pour les investissements. Elles bénéficient de l'appui financier de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ce qui les rend d'autant plus intéressantes.

60 800 MWh/a 11 200 tCO₂/a 6 084 500 CHF/a

FROID UTILISÉ DANS LES PROCESSUS

Exemples de mesures d'amélioration dans ce domaine : dimensionnement correct des installations frigorifiques ; utilisation de pompes énergétiquement efficaces ; relèvements des niveaux de température et isolations thermiques. Des optimisations de l'exploitation telles que la régulation adaptée aux besoins sont aussi opérées.

6 700 MWh/a 200 tCO₂/a 665 200 CHF/a

Chiffres de 2018 (arrondi)

RENTABILITÉ ET SIMPLICITÉ AU SERVICE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES

Comme partout en Suisse, des entreprises de votre canton améliorent leur performance énergétique en participant à l'AEnEC. En 2018, grâce aux mesures d'amélioration qu'elles ont mises en œuvre depuis 2013, les 3974 entreprises qui participent à l'AEnEC ont réduit leurs émissions de CO₂ de plus d'un demi-million de tonnes (551 600 t) et réduit leur consommation d'énergie de plus de trois millions de MWh (3 273 600 MWh) au total. Elles ont donc aussi économisé 647 millions de francs

de frais d'énergie et de taxes. Elles réinvestissent une part non négligeable de ce montant dans la mise en œuvre de nouvelles mesures d'amélioration de leur performance énergétique. Actuellement, leur intensité en CO₂ est de 88.3 % et leur efficacité énergétique se monte à 109.9 %. Elles sont donc en très bonne position pour atteindre les objectifs climatiques que l'économie s'est engagée à atteindre vis-à-vis de la Confédération.

« Les conventions d'objectifs, partant d'une base volontaire, sont des modèles de succès reconnus au niveau suisse. Elles permettent aux entreprises de réduire de manière importante leur consommation énergétique tout en bénéficiant d'exonération de taxes, un modèle incitatif doublement intéressant. »



MATTHIEU AUBERT

Membre de la direction, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie

EXEMPLES D'ENTREPRISES ACTIVES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

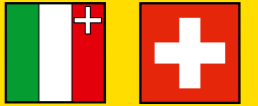
- Banque Cantonale Neuchâteloise
- Stryker Spine Sàrl
- Audemars Piguet (Renaud et Papi) SA
- Baxter BioScience

→ Pour plus d'exemples : www.aenec.ch

AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE (AENEC)

Hegibachstrasse 47 | 8032 Zurich | +41 44 421 34 45 | info@enaw.ch | www.aenec.ch

PROTECTION DU CLIMAT ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL



Janvier 2020

COOPÉRATION EFFICACE

Dans le canton de Neuchâtel, des entreprises atteignent leurs objectifs de protection climatique et d'amélioration de leur efficacité énergétique dans 230 sites. Elles emploient le système de gestion de l'énergie de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Relais entre la Confédération, les cantons et les entreprises, l'AEnEC accomplit, depuis 2001, les tâches prévues pour l'économie par la législation fédérale sur le CO₂ et sur l'énergie d'une part et par le modèle des grands consommateurs (MGC*) des cantons d'autre part. Ce mode de coopération efficace est apprécié des autorités comme des entreprises.

MODÈLE DE RÉUSSITE

Dans le cadre de sa politique climatique, la Suisse propose aux entreprises soit une taxe incitative soit une convention d'objectifs. L'AEnEC fait en sorte que les entreprises s'acquittent de leurs engagements par une démarche individualisée, reposant sur des mesures d'amélioration rentables. Les résultats sont éloquentes : dans le canton de Neuchâtel, l'impact annuel des mesures d'amélioration mises en œuvre depuis 2013 s'élève à 38 800 tonnes pour la réduction des émissions de CO₂ et à 227 000 MWh pour les économies d'énergie.

UNE SOLUTION D'AVENIR

L'AEnEC associe rentabilité, efficacité énergétique et protection du climat. Cette formule aide la Suisse à atteindre ses objectifs climatiques, et les entreprises l'apprécient. Car un programme de performance énergétique permet à une entreprise de réduire ses émissions de CO₂ et d'économiser l'énergie, mais aussi d'économiser de l'argent. Des fonds souvent investis dans des mesures d'amélioration innovantes. En 2018, dans le canton de Neuchâtel, ces économies se montent à 20 millions de francs.

« Par des mesures concrètes, les entreprises améliorent leur efficacité énergétique et diminuent leurs émissions de CO₂... ainsi que leurs charges ! »



LAURENT FAVRE

Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel, Département du développement territorial et de l'environnement



Chiffres de 2018 (arrondi)

* Les grands consommateurs sont les entreprises dont la demande annuelle de chaleur est supérieure à 5 GWh par an ou qui consomment annuellement plus de 0.5 GWh d'électricité par site de consommation.

LA GESTION DE L'ÉNERGIE PAR ET POUR L'ÉCONOMIE. DEPUIS 2001.

ASSOCIER UNE CONVENTION ET DES MESURES D'AMÉLIORATION, C'EST EFFICACE

DES MESURES D'AMÉLIORATION RENTABLES ET MOTIVANTES

Pour chaque entreprise, l'AEnEC établit un catalogue qui prévoit, pour chaque mesure d'amélioration, des réductions de CO₂ et des économies de kWh. L'impact sur la comptabilité énergétique est direct : réduire ses émissions de CO₂ et sa consommation d'énergie, c'est réduire ses frais. Les entreprises sont entraînées dans un cercle vertueux d'amélioration de leur efficacité énergétique. Les résultats sont là : l'économie dépassera ses objectifs de protection climatique définis pour l'horizon 2022.

LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS, SOURCES D'ENGAGEMENT

Le catalogue de mesures sert de base à la définition des objectifs proposés à l'entreprise. Les objectifs sont intégrés dans les conventions d'objectifs que les entreprises concluent avec la Confédération et les cantons. Ces conventions sont à la source de la contribution de l'économie aux objectifs climatiques de la Suisse. Diverses études démontrent que les entreprises qui ont conclu une convention améliorent plus fortement leur efficacité énergétique que celles qui paient la taxe incitative sans obtenir le remboursement de la taxe sur le CO₂.

« Notre convention d'objectifs a permis, avec des investissements économiquement supportables, d'améliorer grandement notre empreinte écologique et l'environnement de travail de nos collaborateurs. »



JORIS ENGISCH
Directeur de Jean Singer & Cie SA,
La Chaux-de-Fonds

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION LA PLUS EFFICACE POUR OPTIMISER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ?

Pour l'économie comportementale, la réglementation qui apporte la plus forte réduction de CO₂ consiste dans l'association de la taxe incitative et de la convention d'objectifs : la taxe incitative joue un rôle décisif, car la somme des coûts entraînés par les émissions de CO₂ pousse à des investissements dans des mesures de réduction de ces émissions. En concluant une convention d'objectifs, les entreprises s'engagent volontairement à atteindre des objectifs de réduction et en atteignant leurs objectifs, elles sont exemptées de la taxe incitative. Ensemble, ces deux éléments ont donc un impact maximal.

Demandé auprès du service cantonal de l'énergie du canton de Neuchâtel

« LA CONCRÉTISATION D'UN OBJECTIF COMMUN »



MARC-H. SCHAFFNER
Chef de section
Service de
l'énergie et de
l'environnement
NE

QU'EXIGE NEUCHÂTEL DE SES ENTREPRISES ?

Premier canton avec Zurich en 2002 à légiférer sur ses grands consommateurs, Neuchâtel a fixé en 2005 l'évolution de leur efficacité énergétique à 117 % sur 10 ans. Des conventions d'objectifs universelles (COU) avec l'AEnEC – voie choisie par magenta de nos 140 grands consommateurs – ont été signées dès janvier 2006. L'objectif d'efficacité a été largement dépassé, à 125 % ! Prochaine étape : d'ici à 2025 une consommation cantonale réduite de 4800 à 4000 GWh, avec une part de renouvelable passée de 290 à 720 GWh.

NOUVEAUTÉS POUR LES GRANDS CONSOMMATEURS ?

Dorénavant, ils entament ou poursuivent leur démarche avec un choix simplifié : COU ou analyse de consommation. Une COU donne accès au remboursement de la taxe sur le CO₂

et du supplément réseau ainsi que, désormais, à l'exonération de la redevance cantonale sur l'électricité.

QUELS AUTRES AVANTAGES A UNE COU ?

Celle-ci répond aux spécificités de chaque entreprise et, pour les grands consommateurs installés sur plusieurs sites et cantons, à toutes leurs obligations légales.

VOTRE VISION PERSONNELLE ?

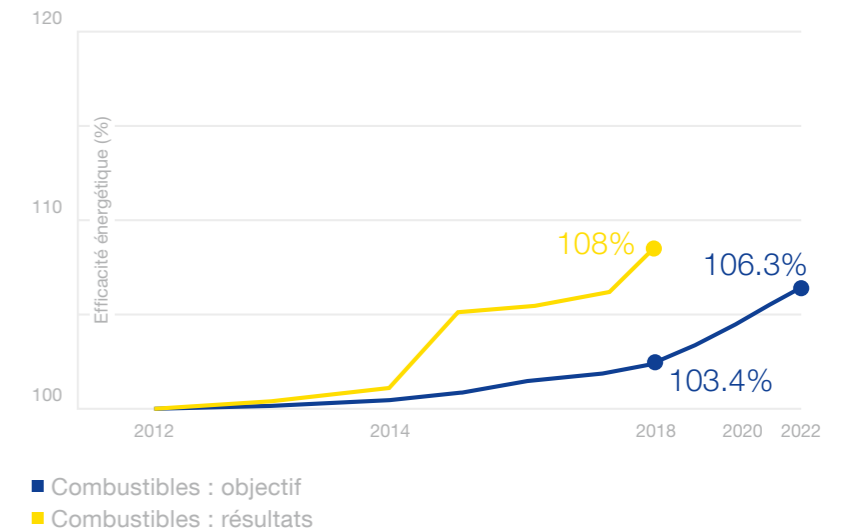
Par la sensibilisation et l'incitation, les entreprises sont plus disposées à améliorer leur efficacité, plus attentives à l'énergie, son origine, son utilisation. Et leurs investissements, la réduction de leur consommation et l'essor du renouvelable devraient générer dans le canton un chiffre d'affaires de 1.2 milliard de francs et près de 350 emplois plein temps sur 10 ans.

LES ENTREPRISES DU CANTON DE NEUCHÂTEL ATTEIGNENT LEURS OBJECTIFS DE PROTECTION CLIMATIQUE

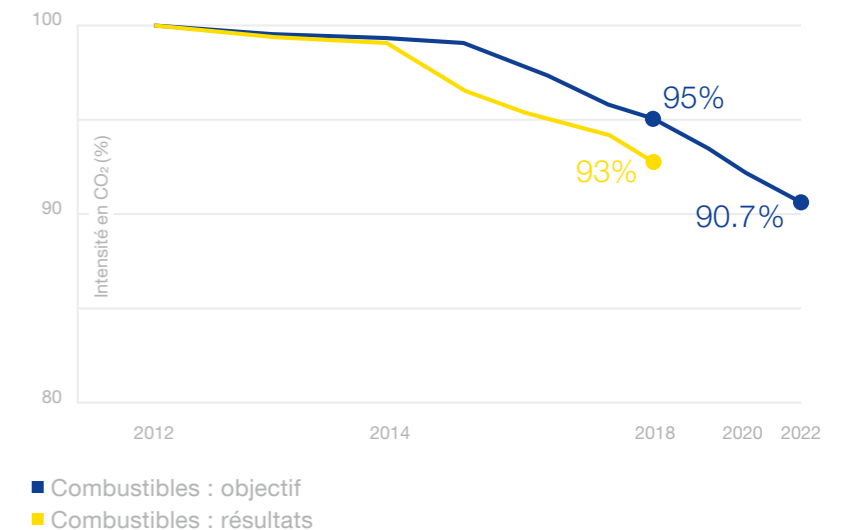
PLUS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, MOINS D'INTENSITÉ EN CO₂

Grâce aux mesures d'amélioration que les entreprises du canton de Neuchâtel ont mises en œuvre depuis 2013 pour améliorer leur efficacité énergétique, les émissions de CO₂ y ont été réduites de 38 800 tonnes de CO₂ à ce jour. L'intensité en CO₂ est actuellement de 93 %. Les entreprises sont donc en très bonne position pour atteindre l'objectif qui leur est fixé pour 2022. L'évolution est tout aussi positive s'agissant de l'efficacité énergétique : l'efficacité énergétique totale se monte à 108 % et les entreprises du canton de Neuchâtel ont réduit leur consommation d'électricité de 50 100 MWh. Ces chiffres sont le résultat des investissements et des efforts considérables que les petites et grandes entreprises accomplissent dans leurs exploitations. Lorsque les exigences légales peuvent être mises en œuvre de manière pragmatique, les entreprises exploitent les potentiels d'économies sans y être tenues par un engagement formel.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



INTENSITÉ EN CO₂



« Grâce à la gestion rentable de l'énergie, au remboursement de la taxe sur le CO₂ et du supplément réseau, et à la possibilité de valoriser leurs prestations supplémentaires, les entreprises sont incitées à conclure une convention d'objectifs et à améliorer ainsi leur efficacité énergétique. »



MARTIN KERNEN
Chef de secteur de l'Agence
de l'énergie pour l'économie